

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 1. APTITUDE

Le conducteur doit être majeur et responsable des matériels qui lui sont confiés, de son équipage ou de toute personne embarquée. L'équipage doit être composé au minimum de deux personnes majeures. Le conducteur s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé. Maine Anjou Rivières se réserve le droit de refuser la prise en charge d'un bateau à tout conducteur qui ne serait pas à même d'en assumer la responsabilité (ivresse, maladie...). Un séjour fixe à qui peut remplacer un séjour itinérant.

## 2. INSCRIPTION - RÉSERVATION - RÈGLEMENT

La réservation est effective lors de la confirmation par Maine Anjou Rivières ou son mandataire dès la réception de la fiche de réservation accompagnée d'un acompte de 40 % du montant de la location. Le solde sera payé un mois avant le départ. Un règlement échelonné peut être étudié à la demande. Toute altération des conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit du loueur.

## 3. CAUTION

Une caution devra être déposée le jour du départ, avant l'embarquement. Cette somme sera restituée à la fin de la croisière à condition que le bateau et son équipement soient ramenés en bon état d'entretien et non endommagés, aux heures et lieux convenus. Cette caution représente le montant de la franchise d'assurance en cas d'accident et ce, quelque soit la cause de la responsabilité au regard du désordre. Possibilité de rachat de caution.

## 4. RÉSILIATION DU CONTRAT par vous et/ou vos passagers

Plan d'annulation valable jusqu'au jour du départ : moyennant 4 % du prix du séjour, le plan d'annulation de location vous garantit le remboursement des sommes déjà versées en cas de décès, de maladie grave, ou accident grave, non pré-existant à la signature du contrat et atteignant uniquement tout membre de l'équipage mentionné sur la fiche de réservation. Dans ce cas, les frais de dossier s'élèveront à 150 € + le montant du plan d'annulation. En cas de renonciation à la location non couverte par le plan d'annulation, envoyez immédiatement une notification écrite à Maine Anjou Rivières par lettre recommandée avec A.R. Les frais retenus sont les suivants : plus de 8 semaines avant le départ : 150 € de frais de dossier + le plan d'annulation si souscrit ; entre 6 et 8 semaines avant le départ : 30 % du montant de la location + le plan d'annulation si souscrit (avec minimum de 150 €) ; moins de 6 semaines avant le départ : 100 % de la location + le plan d'annulation si souscrit. Pour une annulation de location à la journée en Anjou, les frais retenus seront de 70 € quelle que soit la date d'annulation.

## 5. RÉSILIATION DU CONTRAT par Maine Anjou Rivières

Au cas où par suite d'une avarie survenue pendant la location affrètement précédente, ou de circonstances imprévisibles et indépendantes de sa volonté, Maine Anjou Rivières «fréteur» ne pourrait donner la jouissance du bateau désigné au verso à la date convenue, celui-ci sera tenu de mettre à la disposition du conducteur, soit un bateau de caractéristiques similaires ou supérieures, possédant le même nombre de couchettes, soit de restituer le ou les acomptes versés. En cas de mise à disposition tardive (3 jours), cette restitution se fera proportionnellement au nombre de jours correspondant à la privation de jouissance. Aucune indemnité ne sera versée dans ces deux cas.

## 6. ASSURANCES

Dans le prix du séjour sont comprises les assurances concer-

nant le bateau, ainsi que la responsabilité civile du conducteur envers les tiers pour les dommages dus au bateau. Le montant de la caution représente la franchise de l'assurance. Les locataires et leurs effets personnels ne sont pas assurés.

## 7. ACCIDENT

Le conducteur doit signaler tout sinistre, immédiatement par téléphone à Maine Anjou Rivières, celle-ci donnera la marche à suivre. Le conducteur s'abstiendra de toute initiative non dictée par l'urgence. Le conducteur ne devra en aucun cas ni reconnaître sa responsabilité pour tout accident survenu à un tiers, ni faire réparer le bateau sans avoir obtenu l'accord de Maine Anjou Rivières. Le conducteur cause ou victime de l'accident, ne pourra réclamer aucune indemnité, au cas où sa croisière s'en trouverait compromise.

## 8. EMBARQUEMENT

Le bateau est mis à la disposition du conducteur lorsque celui-ci aura rempli les formalités nécessaires, aura vérifié l'inventaire à bord et suivi les cours théoriques de navigation et de prise en main du bateau. En période de chômage ou de crue, l'embarquement peut se faire d'une autre base. De plus, Maine Anjou Rivières se réserve, en cas de force majeure, le droit de changer de base de départ, de changer le sens du voyage, d'imposer un trajet aller-retour au lieu d'un trajet aller-simple ou reporter le séjour sans que cela n'entraîne l'annulation du voyage ni aucun frais supplémentaire pour le conducteur.

## 9. DÉBARQUEMENT

Le bateau et son équipement doivent être de retour à la base, au jour et heure précisés au départ, en bon état d'entretien et de propreté. Le conducteur devra prévoir une marge de sécurité lui assurant l'heure de retour convenue même en cas d'imprévu ou de panne. Maine Anjou Rivières se réserve le droit de se faire rembourser par le conducteur toutes les dépenses entraînées par un retour tardif ou l'abandon d'un bateau durant la croisière. Maine Anjou Rivières n'est pas responsable si pour une raison indépendante de sa volonté, le conducteur ne peut aller sur une des rivières du bassin de la Maine (Mayenne, Sarthe, Oudon et Maine).

## 10. NAVIGATION

Le conducteur devra se soumettre aux instructions données par les autorités fluviales et Maine Anjou Rivières, ainsi que se conformer à la réglementation de la navigation fluviale. La navigation de nuit est interdite, le conducteur doit exercer la navigation dans les secteurs autorisés par Maine Anjou Rivières. Aucune réclamation ne peut être intentée à l'encontre de Maine Anjou Rivières en cas d'accident par négligence ou non respect des instructions données. Il est interdit de remorquer d'autres bateaux, de faire la course, de sous-louer et de prêter les bateaux. Le conducteur s'interdit d'embarquer à bord plus de personnes que le nombre autorisé.

## 11. IMPRATICABILITÉ DE LA VOIE D'EAU RESTRICTION À LA NAVIGATION

La période de « Chômage » observée sur toutes les voies navigables en France est destinée aux travaux d'entretien. Maine Anjou Rivières ne saurait être tenu, ni responsable, ni à indemnisation, en cas d'interruption ou de limitation de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de fermeture de voies navigables pour des motifs techniques ou raisons de police administrative, grèves, inondations ou sécheresses et autres intempéries, ainsi que de toute autre circons-

Les présentes conditions de location sont conformes à la charte du tourisme fluvial liant les professionnels et les organisations de consommateurs.

tance indépendante de sa volonté. Dans ces conditions, Maine Anjou Rivières peut modifier les lieux et dates de départ ou retour de croisière, sur un bateau équivalent ou de taille supérieure. Si ces mêmes événements rendent la croisière impossible, les sommes versées seront à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre les parties, Maine Anjou Rivières n'étant pas tenu à remboursement. Toute interruption temporaire de la croisière n'ouvre pas droit à indemnisation.

## 12. ÉQUIPEMENT DES BATEAUX

Le conducteur s'engage à signaler à Maine Anjou Rivières tout équipement perdu, cassé, volé ou endommagé et peut être tenu de le rembourser ; Maine Anjou Rivières n'est pas responsable des pertes, vols ou dommages causés, de quelque manière que ce soit, aux objets appartenant au conducteur, à bord du bateau ou dans tous lieux dépendants de Maine Anjou Rivières.

## 13. LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux, avec collier anti-puces, sont les bienvenus à bord. Toutefois, le conducteur ne devra en aucun cas utiliser le matériel de bord (litière, vaisselle) pour un animal et devra donc se munir de tout accessoire nécessaire à la vie de son animal sur le bateau. Une somme forfaitaire de 26 € sera demandée le jour du départ. Cette somme permettra de couvrir les frais supplémentaires de ménage occasionnés systématiquement par la présence d'un animal sur le bateau.

## 14. PANNES

Maine Anjou Rivières s'oblige à assurer dans les meilleurs délais, loyalement et dans les règles de l'art, un service d'assistance en cas de panne ou d'avarie durant les heures ouvrables, 7/7j ; ce service est gratuit sauf comportement fautif du conducteur.

- Panne non imputable au conducteur

Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 24 h, Maine Anjou Rivières remboursera au conducteur ou locataire, au prorata du temps de location non accompli, le montant de la location à l'exclusion de toute autre indemnité. La durée d'immobilisation est décomptée du moment où le conducteur a prévenu Maine Anjou Rivières de l'existence de la panne. Le conducteur s'abstiendra de toute initiative qui ne serait pas commandée par la nécessité ou l'urgence.

- Panne imputable au conducteur

Si la panne ou l'immobilisation du bateau est imputable au conducteur, celui-ci n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance ; Maine Anjou Rivières sera alors en droit de lui facturer les frais exposés pour les réparations.

## 15. TRAJETS ALLER-SIMPLE (CROISIÈRE D'UNE BASE À UNE AUTRE)

Maine Anjou Rivières se réserve le droit d'annuler le trajet aller-simple et le remplacera par un trajet aller-retour, sans que cela n'entraîne l'annulation du séjour. Seuls les frais supplémentaires aller simple seront remboursés. Il est indispensable de téléphoner à Maine Anjou Rivières 48 heures avant le départ pour confirmation.

## 16. EN CAS DE LITIGE / LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit du pays d'exécution de la prestation et dans la langue officielle de ce pays ; le Tribunal de commerce compétent est celui d'Angers (France). Toute réclamation afférente à la croisière devra être portée à la connaissance du loueur au plus tard dans les 30 jours suivant la fin du séjour.

### Les tarifs de location comprennent :

- La location du bateau équipé, vaisselle, literie (couettes, housses de couettes, draps housses oreillers et taies d'oreillers) et linge de toilette.
- Un kit de 1<sup>ère</sup> nécessité comprenant : 1 boîte d'allumettes, 1 filtre à café, 1 éponge, 1 rouleau de papier toilette, 1 sac poubelle, 1 savonnette.
- Le gaz (2 ou 4 grandes bouteilles par bateau, en Anjou).
- Tout ce que vous trouvez sur l'inventaire.
- Un dossier complet d'information touristique.
- L'assurance Responsabilité Civile du bateau (après franchise).
- L'assistance technique 7 jours sur 7.
- Le péage de navigation.
- L'initiation à la navigation le jour du départ.  
(le temps d'initiation est compris dans la durée de location)

### Les tarifs de location ne comprennent pas :

- Le forfait horaire de fonctionnement du bateau (gasoil, huile) : environ entre 25 € et 35 € par jour, suivant le bateau et sur la base de 5 h de navigation par jour.
- Le gasoil pour le chauffage des Pénichettes 1020 FB, 1160 FB, 1165 FB, 1180 FB, 1400 FB, 1500 FB, 1500 R.
- Le plan d'annulation (4 % du montant de la location).
- La carte fluviale.
- La caution de 900 € à 1400 € (à régler sur place).
- Le rachat de caution et/ou forfait ménage (facultatifs, à régler sur place).
- Le supplément aller simple de 100 € à 130 € et le rapatriement de l'équipage.
- La location de vélos, le parking et autres extras (facultatifs, à régler sur place). Voir guide Maine Anjou Rivières.
- Le transfert par taxi dans le cas d'un parcours aller simple.
- Les produits d'entretien (en vente à la boutique sur place).